



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 3684

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA RADICALISATION RELIGIEUSE

M. le président. La parole est à Mme Laurence Arribagé, pour le groupe Les Républicains.

Mme Laurence Arribagé. Monsieur le ministre de l'intérieur, en 2015, plus de 8 000 personnes, dont 1 600 mineurs, ont fait l'objet d'un signalement pour radicalisation. Ce chiffre est deux fois plus élevé qu'en 2014.

Qu'elle frappe sur internet, dans le milieu carcéral, dans les lieux de culte ou au sein même de nos villes et des associations, notamment sportives, la radicalisation est complexe à appréhender. Tous les visages de la France peuvent être touchés. Nous avons tous été bouleversés par les témoignages de ces parents désespérés dont les enfants ont été enrôlés à leur insu.

Dans mon département, en Haute-Garonne, 200 individus font l'objet d'un suivi, soit parce qu'ils sont déjà radicalisés, soit parce qu'ils sont en voie de l'être. Parmi eux, en 2015, 30 mineurs ont fait l'objet d'enquêtes et d'un suivi spécifique par le juge des enfants. Le préfet et le procureur de la République rappellent fréquemment cette triste réalité : Toulouse fait face à une radicalisation grandissante et inquiétante.

Confronté à de tels chiffres, très préoccupants, votre Gouvernement reconnaît l'urgence de mettre en place une protection efficace de nos concitoyens, notamment à l'approche de grands événements populaires tels que l'Euro 2016.

À Toulouse et dans sa région, nous connaissons le visage du terrorisme – et permettez-moi de penser une nouvelle fois ici aux victimes de ces actes innommables.

Monsieur le ministre, au-delà des exigences de sécurité, la lutte contre la radicalisation, en particulier de la jeunesse, doit devenir un chantier national prioritaire. Aussi, pouvez-vous détailler concrètement les actions envisagées par le Gouvernement pour endiguer ce phénomène alarmant qui s'enracine au sein de nos écoles, de nos prisons, sur internet, dans les lieux de cultes et dans les milieux associatifs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Madame la députée, la question que vous posez est absolument centrale dans la lutte antiterroriste. Nous avons pris un grand nombre de mesures s'agissant du renforcement des forces de sécurité, et des moyens supplémentaires ont été donnés à nos services de renseignement. Mais notre action en matière de sécurité n'aura pas l'impact attendu si nous n'engageons pas des actions

structurelles dans le domaine de la déradicalisation.

Vous me demandez d'être précis. Premier point : nombre de jeunes se radicalisent sur internet, comme nous l'avons vu à Marseille où un jeune lycéen s'en est pris à un enseignant d'une école juive suite à une auto-radicalisation sur le web.

Afin de faire face à une telle situation, nous avons instauré le blocage administratif des sites, nous avons engagé une relation très étroite avec les grands opérateurs internet américains, avec lesquels nous définissons des modalités de retrait des contenus, vidéos, sites et blogs illicites. Nous avons également mis en place un site, Stop-djihadisme...

M. Pierre Lellouche. Tu parles !

M. Bernard Cazeneuve, ministrequi mobilise les familles – Mme la ministre Laurence Rossignol est très impliquée dans ce dossier – et vise à prévenir la radicalisation des jeunes.

Deuxième point : avec le garde des Sceaux, nous avons envoyé il y a quelques mois une circulaire à l'ensemble des préfets et des procureurs de la République afin que, après que des jeunes ont été signalés sur la plateforme gérée par le ministère de l'intérieur, tous les services de l'État au sein des territoires puissent se mobiliser pour mettre en place des dispositifs individualisés de déradicalisation en fonction de chaque territoire et de chaque profil.

Troisième point : il est absolument indispensable que nous mobilisions les musulmans eux-mêmes. La semaine prochaine, nous mettrons en place une instance de dialogue avec les représentants du culte musulman pour engager ces derniers dans cette action de déradicalisation. Ils sont très partant pour cela, ils ont signé une charte qui les engage, nous aurons de bons résultats.

J'ajoute que l'installation de deux centres de déradicalisation est prévue, l'un pour des jeunes qui s'y rendraient volontairement, l'autre pour ceux qui rentreraient de Syrie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Arribagé](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3684

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [3 mars 2016](#)